

**Séminaire « Maladie Mentale et Insertion Professionnelle »  
3 et 4 décembre 2001**

**Intervention de Luc BOULANGE**

**CREHAM**

**-CREAtivité et Handicap Mental-**

Le Créahm Provence a été créé sur l'initiative de Luc Boulangé, fondateur de l'association Créahm (créativité et handicap mental) en Belgique, il y a une vingtaine d'années. Cette association poursuit en Belgique (à Liège et à Bruxelles) ses activités, en proposant aux personnes handicapées mentales des ateliers de pratiques artistiques et en diffusant leurs réalisations dans le circuit culturel.

Le Créahm est reconnu internationalement entre autre par la consécration d'un de ces comédiens : Pascal Duquenne, premier prix d'interprétation au festival de Cannes 1996 avec Daniel Auteil pour le film « le huitième jour ».

C'est à partir des mêmes objectifs et avec le soutien du Créahm Belgique que s'est créée en 1998, l'association Créahm Provence. L'objectif du Créahm Provence est d'offrir aux personnes handicapées mentales la possibilité de s'exprimer librement par la création artistique : peinture, théâtre, musique, récup'art...

Cette volonté a donné naissance à un espace de création ouvert, tout en étant sécurisant. Il offre à la personne handicapée mentale les pleins moyens de créer en se situant résolument dans le champ artistique. Il est ainsi permis aux personnes handicapées mentales ayant des dispositions certaines dans une discipline artistique, d'éclorre en tant qu'artiste à part entière.

C'est pourquoi le Créahm garantit l'intervention d'artistes, des espaces adaptés, des temps de création soutenus, des projets d'envergure et enfin la mise en valeur et la promotion d'œuvres dans le monde culturel et artistique et ce à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Le Créahm est aussi un lieu de création qui part du constat que le foisonnement des activités artistiques et le talent de certaines personnes handicapées mentales méritent une dimension nouvelle. Un lieu adéquat où les artistes handicapés puissent parfaire leur art et réaliser des projets novateurs, avec l'accompagnement d'autres artistes de la région, qui sont diffusés dans le circuit culturel traditionnel.

Le Créahm Provence poursuit cet objectif en y associant des ateliers hebdomadaires, des stages de pratique artistique, des formations pour les professionnels, ainsi que des ateliers séjours-tourisme. Situé dans le département du Vaucluse, dans la jolie ville de l'Isle sur la Sorgue, le Créahm Provence a installé ses ateliers « les hang'arts » dans les bâtiments d'une ancienne coopérative vinicole. Il propose dans un lieu de 400 m<sup>2</sup> des espaces consacrés à la peinture, à la sculpture, au théâtre, à la danse et à la musique pour des personnes handicapées mentales, des artistes, des associations. Une salle d'exposition et un snack bar donnent au lieu un accueil et une vie indispensable aux différents projets.

Dans l'attente de son propre lieu d'hébergement, le Créahm s'est associé momentanément à une structure d'accueil locale : le Château de la Chapelle.

## LE TRAVAIL EN ATELIER

L'atelier est avant tout un cadre spécifique avec un encadrement adapté, où peut s'exprimer toute pratique artistique avec le moins de contrainte matérielle possible. C'est un cadre sécurisant pour chacun et où peut se libérer l'expression. Ainsi on peut faire des tâches par terre, avec le matériel adapté, comme n'importe quel artiste peintre ou sculpteur. Dans les ateliers musique ou théâtre ou danse, on peut jouer d'un instrument, chanter ou crier sans aucune contrainte de la part de l'environnement. Ce qui n'est pas le cas de la pratique artistique dans les institutions où les lieux ne sont pas spécifiquement adaptés et l'encadrement n'est pas spécialement formé à la pratique artistique.

L'atelier est une structure « Ouverte » c'est à dire en dehors du mode d'intervention des institutions spécialisées. Le candidat teste ses capacités et son goût pour la pratique artistique qu'il aspire à pratiquer. Après une période d'adaptation, il participe à l'atelier choisi, en fonction de sa fréquence sans limitation dans le temps, en fonction seulement de son plaisir.

Un atelier peut comprendre de six à douze participants selon la pratique choisie. Une séance d'atelier peut durer entre deux ou trois heures à la fréquence d'une fois par semaine. La plupart du temps les ateliers sont ouverts à tous sans distinction de niveau d'acquisition ou de talent. Néanmoins dans le cadre de projet d'action culturelle une sélection s'impose. La qualité artistique étant recherchée, c'est alors que naît une distinction dans les objectifs des différents ateliers. Différence entre activité de loisir et d'expression, et la mise en évidence et l'utilisation à des fins artistiques d'un acte créatif pur. Si l'activité de loisir est possible pour tous, il n'en est pas de même pour l'acte de création, que l'on parle de personne handicapée ou non.

Néanmoins l'objectif de l'atelier est toujours de donner aux personnes la possibilité de créer de manière heureuse et personnelle.

Dans l'atelier, trois facteurs interviennent :

- L'observation pour la prise en compte des goûts de ceux qui veulent peindre, sculpter ou jouer d'un instrument ou bien encore danser, etc. ... ; des capacités de chacun, être à l'écoute et être cohérent dans les choix avec les personnes.
- Le temps : ne pas être pressé, être attentif à ce que l'on voit naître, encourager l'artiste, respecter son rythme.
- La personnalité de l'artiste animateur, car le travail artistique avec les personnes handicapées est une pratique suscitée. L'art des personnes handicapées ne naît pas où on l'attend, contrairement à l'art brut, les œuvres réalisées ne sont pas dues au hasard mais sont le fait de personnalités capable de productions cohérentes et remarquables.

Les techniques utilisées dépendent des possibilités financières de l'atelier et des capacités motrices des personnes.

En art plastique les techniques utilisées sont le crayon noir, les crayons de couleurs et les pastels gras, les feutres de couleurs, les gouaches, l'encre de chine, l'aquarelle, l'écoline, le monotype, la peinture à l'huile, les ocres et les mélanges de ces techniques. La sérigraphie et la gravure sont peu utilisées vu les contraintes techniques qu'elles imposent. L'encre de chine suppose l'emploi d'une plume difficilement manipulable. Elle n'est utilisée qu'au pinceau ou directement du tube au support. L'aquarelle est contraignante car elle exige de la patience, du soin et de bonnes qualités motrices. D'autres techniques exceptionnelles telles que le collage, la cire ou l'indélébile sur plexiglas ou sur verre ont été rencontrées.

D'une manière générale, la gouache et les pastels gras sont les techniques les plus utilisées dans les ateliers.

Les supports utilisés sont très divers : toile, papiers, panneaux de bois, bâches... pour les plus conventionnels mais on a vu des travaux réalisés lors projets spécifiques à même des murs, panneau publicitaire de grands formats, sur des véhicules (voitures, bus...) ou des sculptures monumentales.

En sculpture, la terre glaise ou autre est le plus couramment utilisée, une fois façonnée la terre est cuite et oxydée. On rencontre aussi des techniques de sculpture à base de matériaux de récupération (Art récup), et quelques ateliers font de la sculpture sur bois.

Une des techniques qui donne des résultats très surprenants est la construction de sculptures monumentales à base de polystyrène et d'enduit de résine de polyuréthane, peinte puis vernie. Les techniques de sculpture dans la masse ou la soudure de métal ne sont pas envisageables en terme de capacité motrice des personnes et de sécurité.

## LE ROLE DE L'ARTISTE-ANIMATEUR

Les ateliers doivent être pourvus d'animateurs doués d'une fibre artistique. En effet, on ne pourrait imaginer un travail artistique prolifique, diversifié et de qualité par l'intervention de personnes encadrant qui n'aurait pas le goût et le talent dans les pratiques artistiques. Le seul éducateur ne serait pas à même de mener ce type d'atelier sans courir le risque d'engager une pratique de type occupationnelle. De même ce travail se faisant à l'intention des personnes handicapées, il faut que l'encadrant ait envie de travailler avec ces personnes handicapées, il faut que l'encadrant ait envie de travailler avec ces personnes. C'est pourquoi la plupart des ateliers ont pris le parti de fonctionner avec des animateurs de formation artistique qui ont envie de créer un lien, une rencontre avec ce type de personne. Dans ce type de rencontre une formation à l'éducation spécialisée n'est pas nécessaire, seule l'envie de faire partager une pratique artistique, et la prise en compte du handicap et de ses spécificités sont suffisantes pour mener à bien un atelier. Dans l'équipe qui mène un atelier il y a généralement des gens issus du monde de l'art et des gens issus du handicap, les uns et les autres n'étant jamais livrés tout à fait à eux mêmes.

L'animateur est une personne qui par son ardeur, son élan, anime un atelier. La technique qu'il doit posséder est d'abord celle de l'animation (animer un débat, une réunion), c'est à dire permettre, dans ce cas précis, aux personnes handicapées de pouvoir s'exprimer en créant une atmosphère propice.

Mais le rôle de l'animateur qui se caractérise par la relation est doublée par un intérêt à la production. D'où la nécessité pour l'animateur d'être aussi un artiste.

L'artiste animateur est indispensable, et particulièrement lors des premières séances d'atelier. Son influence est tellement capitale qu'il doit savoir où se limiter pour permettre au handicapé mental un réel travail personnel. Son rôle doit s'arrêter à l'initiation des différentes techniques possibles (déconditionnement), l'élimination des contraintes qui empêchent de libérer le potentiel artistique (libération de l'expression, de l'imagination, de l'inventivité), et l'accompagnement dans le travail (maturation, apprentissage, choix), par des remises en questions et des encouragements. L'artiste-animateur dit impulser, puis canaliser l'élan créateur. Sa présence est indispensable à la création car il amène à celle-ci par ses propositions, ses stimulations, ses encouragements, ses choix. Cela signifie que l'absence d'animateur entraîne souvent l'absence de création. Rares sont les personnes handicapées qui répondent d'elles-mêmes à leur propre envie de création, et qui travaillent en dehors des heures d'atelier. Elles ne prennent pas l'initiative du travail artistique, d'où la nécessité d'un travail en atelier. De même, le remplacement d'un animateur par un autre dans un atelier provoque parfois des changements dans l'évolution artistique.

Le premier rôle de l'animateur d'atelier est de faire découvrir les différentes techniques et formats. La peur de l'inconnu et le refuge dans le déjà pratiqué les freinent dans leur apprentissage. C'est l'unique étape de l'évolution au cours de laquelle l'animateur doit forcer la personne. Cette étape permet de déconditionner le handicapé des habitudes apprises au niveau du dessin pendant son enfance.

Eliminer les contraintes inhibitives relève encore du talent de l'animateur. Il doit pouvoir « sentir » ce qui convient mieux ou moins bien à chaque personne, en fonction de ses capacités motrices, de ces goûts techniques, de sa personnalité, ... et il doit permettre l'orientation qui convient le mieux. Néanmoins, la personne handicapée est tout de même douée d'une personnalité qui lui est propre et c'est elle qui choisit son moyen d'expression privilégié et qui affirme ses goûts. C'est pourquoi, il existe une variété de style et des spécialisations dans les techniques.

Le suivi du travail par des encouragements et des remises en question est essentiel. Le handicapé mental a particulièrement besoin d'un soutien moral lors des premières étapes, car il doit affronter deux choses : l'impossibilité de maîtriser la technique et se défaire de la conviction de son incapacité. Ce soutien sera toujours important mais moins indispensable par la suite.

La stimulation est aussi mise en œuvre par les propositions de l'artiste-animateur : visite dans les musées, visionnage de photographie ou reproduction, proposition thématiques, variantes des techniques, des supports, des formats.

Toutefois le rôle de l'artiste-animateur est ambigu, en effet celui-ci ne doit pas aller trop loin dans sa démarche d'accompagnement. C'est un « passeur » qui se doit de limiter son influence. Il se doit mettre la main à la pâte que lors d'impasse technique. Il doit limiter au maximum ses interventions et ne les faire qu'en cas d'obstacles insurmontables. Il faut laisser faire, laisser s'exprimer. La règle d'or est la liberté dans l'expression pour conserver la personnalité de l'artiste handicapé mental et le libre développement d'un style personnel.

La relation affective établie avec l'animateur est presque aussi indispensable qu'un crayon et une feuille. Le travail semble dès lors plus le résultat d'une relation que celui d'une personne. Cela pose un problème déontologique sur les limites de l'intervention de l'artiste-animateur. En effet sa personnalité esthétique ne doit pas transparaître dans le travail réalisé. C'est tout le problème des choix esthétiques entrepris par l'animateur lors de ce travail. Ainsi indiquer le choix le plus propice de telle ou telle couleur, de tel endroit du tableau à travailler de telle ou telle manière, la décision de la fin du travail si l'animateur juge que celui-ci est terminé, pose problème dans les limites de l'intervention extérieure. Il faut souvent expliquer, faire voir, faire comprendre, justifier, pour se dédouaner de cette intervention. La personne handicapée n'étant pas le plus souvent à même de juger de la qualité esthétique de son travail, il n'est pas rare que la justification esthétique soit nécessaire.